



RACHAT des années d'étude

Coût d'un trimestre de cotisation

Age à la date du rachat	Option 1 En %	Option 2 En %	Option 3 En %	Age à la date du rachat	Option 1 En %	Option 2 En %	Option 3 En %
20 ans	3.1	6.4	9.5	39 ans	6.4	13.5	20
21 ans	3.2	6.7	10	40 ans	6.6	13.9	20.6
22 ans	3.4	7.1	10.5	41 ans	6.8	14.3	21.2
23 ans	3.5	7.4	11	42 ans	7	14.7	21.8
24 ans*	3.7	7.7	11.5	43 ans	7.2	15.1	22.4
25 ans	3.8	8.1	12	44 ans	7.4	15.5	22.9
26 ans	4	8.4	12.5	45 ans	7.6	15.9	23.5
27 ans	4.2	8.8	13	46 ans	7.7	16.3	24.1
28 ans	4.4	9.2	13.6	47 ans	7.9	16.6	24.7
29 ans	4.5	9.5	14.1	48 ans	8.1	17	25.2
30 ans	4.7	9.9	14.7	49 ans	8.3	17.4	25.8
31 ans	4.9	10.3	15.3	50 ans	8.5	17.8	26.3
32 ans	5.1	10.7	15.8	51 ans	8.6	18.1	26.8
33 ans	5.3	11.1	16.4	52 ans	8.8	18.5	27.4
34 ans	5.5	11.5	17	53 ans	8.9	18.8	27.9
35 ans	5.7	11.9	17.6	54 ans	9.1	19.1	28.4
36 ans	5.8	12.3	18.2	55 ans	9.3	19.5	28.8
37 ans	6	12.7	18.8	56 ans	9.4	19.8	29.3
38 ans	6.2	13.1	19.4	57 ans	9.6	20.1	29.7

Quelles années d'études peuvent être rachetées ?

- Périodes d'études accomplies dans les établissements supérieurs, les écoles techniques supérieures, les grandes écoles, et classes du second degré préparatoires à ces écoles.

Dans quelles conditions ?

- Le rachat, effectué en une ou plusieurs fois, est limité à 12 trimestres.
 - En une seule fois pour un trimestre
 - 3 années pour 4 trimestres
 - 5 années pour 5 à 8 trimestres
 - 7 années de 9 à 12 trimestres
- Les études doivent avoir été sanctionnées par un diplôme ; l'admission dans les grandes écoles et les classes du second degré préparatoires à ces écoles est assimilée à un diplôme

Quelle option choisir ?

- **OPTION 1** : Les trimestres rachetés entre dans le calcul des 15 ans nécessaires pour l'ouverture des droits à la retraite de la fonction publique.
- **OPTION 2** : Les trimestres rachetés ne sont retenus **que** pour calculer la durée d'assurance, tous régimes confondus, qui déclenche l'application de la décote.
- **OPTION 3** : Les trimestres rachetés sont pris en compte à la fois pour la durée de service **et** la durée d'assurance.

Comment calculer le coût du rachat d'un trimestre ?

- Multiplier le pourcentage d'une des options de l'une des tranches d'âge par l'indice et la valeur annuelle du point d'indice.

***Exemple : Gardien de la Paix, 24 ans, 2° échelon à l'indice 285. (valeur du point au 1/2006 : 53.7110)**

OPTION 1 : $287 \times 53.7110 / 3,7\% = 570,35 \text{ €}$

OPTION 2 : $287 \times 53.7110 / 7,7\% = 1186,00 \text{ €}$

OPTION 3 : $287 \times 53.7110 / 11,5\% = 1772,37 \text{ €}$

A savoir :

- Le choix entre les 3 options est irrévocable.
- Les versements sont suspendus et la durée prorogée, notamment, dès lors où le souscripteur ne perçoit plus l'intégralité de son traitement suite à congés de longue maladie ou longue durée ; congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie ; disponibilité ; congé parental ou présence parentale
- Les sommes versées sont déductibles, **en totalité**, du revenu imposable.